

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Compte-rendu du

Conseil Municipal du 24 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 24 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 17 Septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle des Fêtes, sous la présidence de **Monsieur Joël SAUVAGE**, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents : SAUVAGE Joël, ZOCCALI Claudine, HOUREZ Pauline, MORTREUX Jean-Marc, SANS Patrick, BAJEART Christine, NICODEME Hervé, FLOUQUET Jacqueline, PAQUE Marie-Cécile, SCHERER Murielle, DAMIEN Jean-Marc, DUDKOWIAK Claudine, CHOQUET Jean-Pierre, FILMOTTE Mathieu, BARBIEUX Julien, BASSEZ Michel, APRILE Corinne, VALIN Jean-Christophe, DEPRET Annabelle, PASEK Florent, LAUDE Michel

Excusé ayant donné procuration :

COMYN Jean-Paul	à	SAUVAGE Joël
BOITTIAUX Daniel	à	SCHERER Murielle
KERN Claudine	à	PAQUE Marie-Cécile
HOUREZ Dominique	à	HOUREZ Pauline
LASSELIN Marie-Jeanne	à	DUDKOWIAK Claudine
LECOMTE Hugues	à	ZOCCALI Claudine

Secrétaire de séance : NICODEME Hervé.

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1- PNR - DETERMINATION DES DELEGUES

PERSONNEL COMMUNAL - FINANCES

2- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS :

- a. REMPLACEMENT DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX OU D'AGENTS CONTRACTUELS
- b. EMPLOIS NON PERMANENTS - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (ANIMATEURS PERISCOLAIRE) - ANNEE 2020
- c. EMPLOIS NON PERMANENTS - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (TECHNIQUE - ADMINISTRATIF - ANIMATION) - ANNEE 2021

3- TICKETS RESTAURANTS

4- CENTRE DE GESTION - CONVENTION D'ADHESION AUX SERVICES DE PREVENTION

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

6- SOUTIEN A LA CRECHE - L'ILE AUX MARMOTS

- a) PARTICIPATION MINIMUM GARANTIE
- b) LOYERS 2020

7- MARCHE COMMUNAL

8- FONDS DE SOLIDARITE

9- TERRAINS RUE DE SOISSONS

10-CESSION DE TERRAIN PLACE DE VERDUN

DIVERS

11 - CLECT /CAPH - DESIGNATION DE REPRESENTANTS

12- CENTRE DE GESTION - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE RELIURES/RESTAURATION 2021/2024

13 - CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA PMI

14 - CONSEIL DEPARTEMENTAL - CONVENTION - Isolement des personnes AGEES ET FRAGILES

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux. Monsieur SAUVAGE constate que le quorum est atteint.

Monsieur Hervé NICODEME est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur SAUVAGE informe l'Assemblée que selon les nouvelles dispositions législatives, la délocalisation des séances du Conseil Municipal sera maintenue jusqu'au 1^{er} Avril 2021.

Monsieur SAUVAGE propose à l'Assemblée d'ajouter à l'ordre du jour un projet de délibération portant sur le renouvellement du contrat d'assurance statutaire.

L'Assemblée accepte à l'Unanimité de délibérer sur ce projet.

Monsieur SAUVAGE précise que celui-ci sera étudié en dernier point. Il invite l'Assemblée à formuler ses observations quant au procès-verbal de la séance du 18 Juin 2020.

Madame DEPRET sollicite des renseignements portant sur :

- La prime exceptionnelle allouée aux agents de la Commune qui ont assuré leur service durant le confinement,
- Le rappel à la Loi concernant la structure de la dette.

Monsieur BASSEZ émet des remarques quant au problème de chauffage de la salle des fêtes et à la confirmation des réceptions de travaux de certains bâtiments communaux.

Le Procès-verbal est adopté à l'Unanimité.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL
--

1- PNR - DETERMINATION DES DELEGUES

Il est demandé au Conseil Municipal de préciser les qualités de délégués du Syndicat du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Il est proposé d'attribuer la fonction de :

- Déléguée titulaire à Madame Murielle SCHERER
- Délégué suppléant à Monsieur Patrick SANS

Le Conseil Municipal a procédé au vote, comme suit :

Pour : 22

Abstentions : 5

PERSONNEL COMMUNAL - FINANCES

2- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS :

a. REMPLACEMENT DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX OU D'AGENTS CONTRACTUELS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Conseil Municipal a procédé au vote, comme suit :

Pour : 22

Abstentions : 5

b. EMPLOIS NON PERMANENTS - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (ANIMATEURS PERISCOLAIRE) - ANNEE 2020

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020 (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 précitée.
- A ce titre, seront créés :
 - ♦ au maximum 15 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur périscolaire.

c. EMPLOIS NON PERMANENTS - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (TECHNIQUE - ADMINISTRATIF - ANIMATION) - ANNEE 2021

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité sur la période du 1^{er}

janvier 2021 au 31 décembre 2021 (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 précitée.

- A ce titre, seront créés :

- ♦ au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent de service ;

- ♦ au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent administratif ;

- ♦ au maximum 15 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur périscolaire.

Le Conseil Municipal a procédé au vote, comme suit :

Pour : 22

Abstentions : 5

3- TICKETS RESTAURANTS

L'Assemblée décide à l'Unanimité d'accorder aux agents travaillant durant le temps périscolaire, la possibilité de bénéficier des tickets restaurants, s'ils le souhaitent, en contrepartie du paiement du repas de cantine.

4- CENTRE DE GESTION - CONVENTION D'ADHESION AUX SERVICES DE PREVENTION

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, émet un avis favorable quant au projet d'adhésion aux services de prévention du CDG59 - Pôle Santé Sécurité au Travail (P.S.S.T.) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Adhésion afférente.

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Le Conseil Municipal a statué sur l'obtention de subventions aux associations de la Ville, comme suit :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Subvention 2020 dont participation vin d'honneur de 40 €	Total subvention 2020	Nombre de voix
ARTICLE 6574 DU BP 2020			
Amicale du personnel communal			NPPV*: BASSEZ Michel
			Abstention : 1
<i>Subvention exceptionnelle</i>		390,00	Pour : 25
Les Mains Agiles	300,00	300,00	NPPV*: BASSEZ Michel
			Abstention : 1
			Pour : 25
Total		690,00	
NPPV* : Ne Participe Pas au Vote			

6- SOUTIEN A LA CRECHE - L'ILE AUX MARMOTS

a. PARTICIPATION MINIMUM GARANTIE

Monsieur le Maire rappelle que la crise sanitaire a eu un impact financier significatif sur le fonctionnement de la crèche multi-accueil l'Île aux Marmots. L'Assemblée décide à l'Unanimité de la soutenir sans dépasser le cadre du partenariat, ni le budget prévisionnel inscrit dans les fiches du Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la CAF du Nord ; la commune, sur la base des données d'activités de 2019 s'engagerait à verser une participation minimum de garantie.

b. LOYERS 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter un soutien supplémentaire à la crèche multi-accueil L'Île aux Marmots en proratisant au temps réel d'ouverture les loyers dus pour les mois de mars, avril et mai.

Le Conseil Municipal a procédé au vote, comme suit :

Pour : 21

Contre : 5

Abstention : 1

7- MARCHE COMMUNAL

Vu l'avis favorable de la Commission « développement économique, associatif et sportif local, formation, emploi » du 2 septembre 2020,

Il est proposé à l'Assemblée d' :

- établir le marché hebdomadaire chaque Mercredi matin sur les parkings de la salle des fêtes (côtés services techniques et espaces verts) et, si besoin sur les parkings de l'église et de la mairie.
- autoriser Monsieur le Maire à :
 - o appliquer la gratuité des droits de place jusqu'au 31 Décembre 2020 ;
 - o signer le nouveau règlement du Marché Communal.

Monsieur BASSEZ ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal a procédé au vote, comme suit :

Pour : 26

8- FONDS DE SOLIDARITE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité quant à la mise en place d'un fonds de solidarité locale en faveur des indépendants, artisans et commerçants hérinois impactés financièrement par la crise sanitaire.

9- TERRAINS RUE DE SOISSONS

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser :

- La mise en vente l'emprise des terrains communaux rue de Soissons répartie en 5 lots viabilisés en l'état d'environ 500 m² chacun au prix de 90 euros le m² (+/-10%)
- Monsieur le Maire à signer tout document d'urbanisme nécessaire.

Le Conseil Municipal a procédé au vote, comme suit :

Pour : 22

Abstentions : 5

10 - CESSIION DE TERRAIN PLACE DE VERDUN

L'Assemblée décide à l'Unanimité de céder le terrain communal d'une surface de 4 m², cadastré AK n° DP sis à HERIN, Place de VERDUN et de fixer le prix de la cession à 40 euros.

DIVERS

11 - CLECT / CAPH - DESIGNATION DE REPRESENTANTS

L'Assemblée est appelée à désigner les représentants titulaire et suppléant de la Commune d'Hérin à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Le Conseil Municipal a procédé au vote, comme suit :

- **Election du Représentant Titulaire**

Se sont portés candidats : Monsieur Joël SAUVAGE et Mme Annabelle DEPRET

Ont été comptabilisées :

21 voix pour Monsieur SAUVAGE

5 voix pour Mme DEPRET

1 Abstention

Monsieur Joël SAUVAGE est élu Représentant Titulaire

- **Election du Représentant Suppléant**

Se sont portés candidats : Monsieur Hervé NICODEME et Monsieur Jean-Christophe VALIN

Ont été comptabilisées :

21 voix pour Monsieur NICODEME

5 voix pour Monsieur VALIN

1 Abstention

Monsieur Hervé NICODEME est élu Représentant Suppléant

12 - CENTRE DE GESTION - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE RELIURES/RESTAURATION 2021/2024

Le Conseil municipal décide à l'Unanimité :

- d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

13 - CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA PMI

Il est rappelé à l'Assemblée que la Commune d'HERIN met à disposition du Département pour ses activités de Protection Maternelle et Infantile et de Santé, les locaux sis à Hérin, 16 rue Jean JAURES.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité quant au projet de conventionnement entre le Conseil Départemental du Nord et la Commune d'HERIN.

14 - CONSEIL DEPARTEMENTAL - CONVENTION - ISOLEMENT DES PERSONNES AGEES ET FRAGILES

En juin dernier, le Conseil Départemental a adopté une délibération portant sur le partenariat avec les communes pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Pour entrer dans une phase opérationnelle, le Conseil Départemental propose aux communes de s'engager conjointement dans un partenariat renforcé par la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité quant au projet de conventionnement entre le Conseil Départemental du Nord et la Commune d'HERIN.

15 - MARCHE - ASSURANCE STATUTAIRE

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat d'assurance statutaire avec la société CNP fixant le taux de cotisation à 6.57% de la masse salariale.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

- Vu les sinistres en date du 14/02/2019 : barrières endommagées rue Zola et 01/03/2020 : Potelet + Barrière Rue Rousseau déclarés à notre Assurance, il a été décidé d'accepter les propositions de remboursement de la SMACL. Le sinistre du 14/02/2019 est remboursé à hauteur de 1 512€. Le sinistre du 1/03/2020 est remboursé à hauteur de 720€.
- Vu la fin des tarifs règlementés d'électricité au 31 décembre 2020 et la convention proposant la mise à disposition d'un marché d'électricité par l'UGAP, il a été décidé de signer la convention de mise à disposition d'un marché de

fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passée sur le fondement d'accords-cadres à conclure avec l'UGAP.

- Vu la proposition de rachat du véhicule FORD TRANSIT immatriculé AG272FX par la société RENAULT OCCASIONS, il a été décidé de fixer le montant de la vente à 2 000€ TTC.
- Vu le marché signé avec l'entreprise SDI concernant l'aménagement d'une maison médicale le 9 mai 2019 et considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires non prévisibles initialement, il a été décidé de signer un avenant n°1 au marché de rénovation/extension et aménagement d'une maison médicale à Hérin avec la société SDI, afin de renforcer certaine cloisons pour un montant de 1 522,61€ H.T.
- Vu le marché signé avec l'entreprise CITELUM concernant l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de signalisation lumineuse le 19 octobre 2018 et considérant la nécessité de compléter le bordereau de prix unitaire, il a été décidé de signer un avenant n°1 au marché d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de signalisation lumineuse à Hérin avec ladite société.

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal les comptes rendus des commissions suivantes :

- Communication du 16/06/2020,
- Travaux du 23/06/2020,
- Fêtes du 25/06/2020,
- Développement économique du 02/09/2020.

L'Assemblée n'émet aucune observation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

Le secrétaire de séance,

Hervé NICODEME

**Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué,**

Joël SAUVAGE